

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Riez à 10h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	16 + 2	18
Total des voix : 21		

Etaient présents :

13 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Jean-Pierre BAGARRE** : Aiguines ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Robert LAURENTI** : Valensole ; **Philippe MARANGES** : Castellane ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Laurence DEPIEDS** : Saint Martin de Brômes ; **Laurent GUIOU** : Esparron de Verdon ; **Jacques AVANIAN** : Artignosc-sur-Verdon ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Corine PELLOQUIN** : Bauduen ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon.

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**.

Date de convocation
03/07/2025

1 représentant des Conseils départementaux (porteur de 2 voix) : **Claude BONDIL** : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence.

1 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (porteurs d'1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Alpes Provence Verdon

Délibération
n°25_07_B6_07

Ont donné pouvoir : 2 délégués porteurs d'1 voix : **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Bernard CLAP**, **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération) à **Claude BONDIL**.

Avis sur le principe d'un plan d'accompagnement et sur les propositions d'actions que le Parc pourrait mettre en œuvre sur l'extension du réseau SCP

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon ;

Vu la délibération du Bureau en date du 9 octobre 2024 portant avis favorable sous réserve au projet d'extension du réseau hydraulique de la SCP sur le plateau de Valensole

La Société du Canal de Provence, délégataire de la concession régionale, a construit le premier réseau d'eau sur le Plateau de Valensole dans les années 1980 à 1990, complété dans les années 2000.

Une enquête publique s'est déroulée du 12 septembre au 14 octobre 2024 concernant la phase de travaux dite « phase 1 » : Valensole Sud » pour environ 1150 ha ainsi que la création de la réserve dite Mégis2 pour 20.000m3.

Cette enquête publique a soulevé de nombreuses questions de la part du public sur la gestion future de l'eau du Verdon et en particulier la création de la réserve Mégis.

Le Bureau du Parc a émis un avis favorable lors de la séance du 9 octobre 2024 sous réserve qu'un plan d'actions soit initié et fédère l'ensemble des acteurs concernés autour des engagements suivants :

- Accompagner les opérations de réduction des consommations d'eau potable et urbaine dans le territoire des communes desservies
- Accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques, pour que l'arrivée de l'eau soit un levier de diversification, de réduction des intrants et de développement de techniques d'irrigation économique
- Veiller à la préservation de l'usage agricole de terres irriguées, notamment dans les documents d'urbanisme
- Prendre en compte les enjeux fonciers et aider à l'installation de jeunes agriculteurs
- Poursuivre la prise en compte des enjeux paysagers et naturalistes dans les différentes actions et dans le déploiement du réseau

Ce plan d'actions et d'accompagnement du projet pourrait prendre la forme d'un contrat d'engagement (accord cadre) regroupant la Région, le Département, l'Agence de l'eau, les intercommunalités, la profession agricole, la SCP, le Parc...

Le Parc, en tant que co-animateur de la démarche REGAIN, animateur du site Natura 2000 et du SAGE Verdon, apportera sa contribution pour que des solutions opérationnelles soient apportées.

Les élus du Parc rappellent également que la ressource en eau du Verdon est un bien commun, qu'elle est soumise à des pressions croissantes au regard des nombreux usages locaux et régionaux, accrues par le contexte de changement climatique. Ils rappellent également que l'objectif de gestion équilibrée et solidaire de la ressource telle que visée dans le SAGE Verdon, doit permettre d'éviter les conflits en trouvant un juste équilibre entre les usages tout en respectant les milieux naturels, dans une vision prospective à l'échelle régionale. Ils réaffirment ainsi la nécessité de s'impliquer collectivement dans la mise en œuvre du SAGE Verdon.

... / ...

Par ailleurs, le conseil départemental a également émis un avis favorable tout en demandant « qu'un accompagnement du projet soit mis en œuvre sous la forme d'un accord-cadre de sobriété et de qualité des pratiques agricoles ».

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable le 29 octobre 2024 sur les deux opérations faisant l'objet de l'enquête.

Pour prendre en compte les observations du conseil départemental et du Parc, un comité de pilotage de mise en place de cet accompagnement préconisé par les 2 structures a été initié par la SCP, le CD04 et le Parc du Verdon.

Un avis a été pris par le bureau de la chambre d'agriculture le 7 avril 2025 : « *Les membres s'accordent sur l'importance de rencontrer les acteurs de l'eau (SCP, Département, Région ...). Ils expriment leur préférence pour la création d'une Charte de bonnes pratiques, plutôt que de s'engager dans un Accord cadre* ».

Pour répondre aux objectifs définis dans l'avis émis par le Parc, il est important que le plan d'accompagnement s'inscrive dans une démarche globale, qui ne soit pas focalisée sur les seuls agriculteurs. Ainsi, le Parc pourrait s'impliquer au travers de la définition des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

- Maitrise/réduction des consommations d'eau potable et urbaine dans le territoire des communes desservies :
 - Améliorer la connaissance et le suivi de la ressource
 - Plan de gestion de la ressource
 - Réduire les consommations
 - Clarifier et faire respecter la réglementation relative aux forages individuels et informer/sensibiliser leurs propriétaires
- Evolution des pratiques agricoles, pour que l'arrivée de l'eau soit un levier de diversification, de réduction des intrants et de développement de techniques d'irrigation économique :
 - Encouragement/soutien/développement des pratiques agro-écologiques moins consommatrices d'intrants et de ressources naturelles
 - Suivre et accompagner l'arrivée de l'irrigation
 - Préserver et améliorer la qualité des sols du plateau
 - Préserver la qualité des eaux souterraines
- Prise en compte des enjeux paysagers et naturalistes dans les différentes actions et dans le déploiement du réseau
 - Mieux connaître et sensibiliser à la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques culturales
 - Préserver les caractéristiques paysagères agricoles

Il s'agit d'une première étape qui permet à chaque partenaire d'exprimer ses intentions et ses conditions d'intervention et qui donnera lieu à un document plus précis à construire collectivement.

Les membres du Bureau à l'unanimité décident :

- d'approuver les objectifs et les propositions d'actions du Parc ainsi présentées,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la définition de ce plan d'accompagnement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Précédent extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP



Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

DEL25_07_B6_07